



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

horticulture

Question écrite n° 27637

Texte de la question

M. Eric Doligé souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la récente décision de l'Oniflor de suspendre provisoirement les aides d'investissements dans le secteur des serres horticoles prévues en application de la circulaire du 9 décembre 1994 ; les crédits pour 1999 demeurant insuffisants pour faire face ne serait-ce qu'aux demandes de subvention en attente. La filière horticole s'insurge contre cette décision de l'office qui remet en cause l'engagement, pris en décembre dernier par son conseil de direction, d'examiner au cours de l'année 1999 les dossiers en instance et cela dans l'attente de la parution d'une nouvelle circulaire. Alors que l'horticulture française doit déjà affronter une concurrence européenne brutale, il lui demande d'abonder d'urgence le budget de l'Oniflor afin que celui-ci puisse poursuivre sa politique d'investissement et de restructuration de la filière. Il en va de la sauvegarde et du développement de la production horticole nationale.

Texte de la réponse

Le programme d'aide aux investissements a été temporairement suspendu pour permettre de solder dans l'année en cours tous les dossiers en attente. Le budget 1999 pour le secteur horticole de l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture sera abondé dans cette perspective à l'occasion du prochain budget rectificatif. Dans le même temps, une nouvelle circulaire « serres horticoles », en cours d'élaboration, permettra de mettre en place des outils de développement de la production cohérents avec notre stratégie en matière horticole. Ce projet fera l'objet d'une concertation avec les représentants professionnels. L'Etat a toujours soutenu les efforts de restructuration de la filière horticole, que ce soit pour les actions d'expérimentations au travers notamment de l'Association nationale des structures d'expérimentation et de démonstration en horticulture (ASTREDHOR), ou pour la poursuite des actions promotion au travers de l'Association française pour la valorisation des produits et des secteurs professionnels de l'horticulture et du paysage, VAL'HOR, et récemment du groupement d'intérêt économique PROVAL. Il en sera de même pour les aides aux serres horticoles. La France est déficitaire en produits horticoles malgré son savoir-faire et ses atouts géographiques. Il est dans nos missions de favoriser cette production riche d'avenir et d'emplois.

Données clés

Auteur : [M. Éric Doligé](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27637

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 juin 1999

Question publiée le : 29 mars 1999, page 1802

Réponse publiée le : 14 juin 1999, page 3609